

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2016

Président : M. CARA, Principal du Collège

Absents excusés : M ; CALLOCH, Mme COUTHERUT, M. GAILLARD, M. VERNEY

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Françoise GALMICHE

ORDRE DU JOUR

- 1/Validation du PV du CA n°1 du 26 septembre 2016
- 2/Approbation de l'ordre du jour
- 3/Installation des différentes commissions et Règlement intérieur du CA
- 4/Délégation au chef d'établissement pour la passation de marchés
- 5/Autorisation signatures contrats et conventions
- 6/Affaires financières :
 - DBM pour vote et DBM pour information
 - Répartition des crédits d'état, BOP 141 et BOP 230 (notifications du 31 août et du 17 septembre 2016)
 - Tarifs 2017
 - Fonctionnement du service de restauration exercice 2017
 - Les voyages 2017
- 7/Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mr CARA, principal du collège, ouvre la séance à 18 h.

1/ Le PV du CA du 26 septembre 2016 est validé. Toutefois, il est précisé que Mme BARAT était bien présente au CA (elle a été notée absente)

2/ L'ordre du jour est approuvé.

3/ Installation des différentes commissions par les différents membres (voir pièce jointe)
Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité. (Aucune modification)

4/ La délégation au chef d'établissement pour la passation de marché est validée à l'unanimité.

5/ L'autorisation des signatures de contrats et conventions est acceptée à l'unanimité.

6/ Affaires financières.

- La DBM n°8 pour vote concernant un prélèvement de 4000 euros sur les réserves de l'établissement pour le service de restauration est acceptée à l'unanimité. - Les DBM n°1 à 7 sont présentées pour information.

-BOP 141 : les 79,00 euros de la notification sont affectés pour les droits de reprographie

-BOP 230 : les 498 euros de la notification sont affectés sur le projet d'établissement, et 1000 euros sont enlevés du CESC pour une réaffectation sur le projet d'établissement (pour financer une sortie ou autre)

Vote à l'unanimité.

-Tarifs 2017 : Tous les tarifs de restauration sont désormais fixés par le département pour tous les collèges comme suit :

FORFAIT DES COLLEGIENS	Forfait-élèves	3.00 €
	Forfait	
TARIFS DES COMMENSAUX	Tickets-élèves Externes	3.50 €
	Agents ATTEE	3.00 €
	Catégorie C et assimilés	3.50 €
	Catégorie B et A	5.00 €
TARIFS DES HEBERGES	Tarif cuisinier	gratuit
	Elèves écoles primaires	3.50 €
	Hôtes de passage	6.50 €
	Repas améliorés	15,00 €

- Dégradations : tarifs identiques à 2016 : vote à l'unanimité

- Fonctionnement du service restauration 2017 : le découpage en trimestre avec un montant total annuel de demi pension à 426 euros, la participation aux charges communes (19 % pour les élèves du collège, 20 % pour les commensaux et repas fournis) et les cas de remises d'ordre sont adoptés à l'unanimité.

- Les voyages 2017 :

Angleterre (hébergements en famille) et Auvergne (hébergements collectifs)

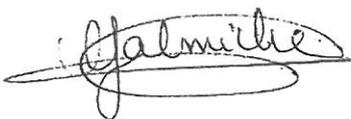
ces 2 voyages concernent les classes de 5ème / 4ème / 3ème

les 2 enseignants initiateurs (Mme ODRION et M. BOUDINOT) détaillent le projet.

Vote à l'unanimité.

La séance du Conseil d'Administration est levée à 19h15.

La secrétaire



Le Président

